

L'an deux mille quinze, le sept avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champagne-en-Valromey se sont réunis à la Maison de Pays de Champagne-en-Valromey, salle des associations, après convocation légale du 30 mars 2015, sous la présidence de Monsieur Claude JUILLET, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames Laurence ROUX, Evelyne SERPOL, Eveline BONDET, Bernadette ELGER, Marcelle GAILLARD, Messieurs Dominique CHARVET, Bernard GINESTE, Claude JUILLET, Jean MOCHON, Mathias RICHARD, Christian ROUSSEL, Jacques TARDY.

**Excusés** : Madame Martine CONVERT qui donne pouvoir à Monsieur Jacques TARDY  
Monsieur Philippe GONDARD qui donne pouvoir à Monsieur Claude JUILLET

**Absente** : Madame Martine CONVERT

**Secrétaire de séance** : Madame Evelyne SERPOL

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

BUDGET GENERAL

### **RESULTATS DE L'EXERCICE 2014**

#### **BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF**

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses :	205 377.89 €	
Recettes :	432 020.10 €	
Résultat de l'exercice 2014	226 642.21 €	
Résultat de clôture 2013	- 211 672.42 €	
Résultat de clôture 2014	<b>14 969.79 €</b>	(compte 001 en recette d'investissement)
Crédits reportés au 31/12/2014	<b>314 600.00 €</b>	

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – CALCUL DE L'EXCEDENT DE CLOTURE**

Dépenses	504 022.51 €	
Recettes	740 004.53 €	
Résultat de l'exercice 2014	<b>235 982.02 €</b>	
Résultat de clôture 2013	396 954.83 €	
Résultat de clôture 2014	<b>632 936.85 €</b>	
Excédent de financement d'invest	14 969.79 €	
Total	647 906.64 €	
Crédits reportés au 31/12/2014	314 600.00 €	
Affectation à reporter au BP 2015	<b>333 306.64€</b>	(compte 002 en recettes de fonctionnement)

### **BUDGET PRIMITIF 2015**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	720 794.00 €
Recettes	1 014 790.64 €
<b>Excédent</b>	<b>293 996.64 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	1 020 412.00 €
Recettes	1 021 462.00 €
<b>Excédent</b>	<b>1 050.00 €</b>

Total des excédents : 293 996.64 + 1050.00 = 294 446.64 €

**Cette somme de 294 446.64 € est à répartir.**

**Proposition de la commission des affaires comptables et financières :**

- Affectation de **30 000.00 €** en dépenses imprévues de fonctionnement
- Affectation de **100 000.00 €** supplémentaires au compte 2313 – Travaux de bâtiments
- Affectation de **114 446.64 €** supplémentaires au compte 2315 – Travaux de voirie
- Affectation de **50 000.00 €** au compte 020 – Dépenses imprévues

**RESULTATS DE L'EXERCICE 2014**

**SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – CALCUL DU RESULTAT DE CLOTURE**

Dépenses : 25 373.15 €	
Recettes : 35 401.17 €	
Résultat de l'exercice 2014 10 028.02 €	
Résultat de clôture 2013	152 771.83 €
Résultat de clôture 2014	<b>162 799.85 €</b>

1/1

**SECTION D'EXPLOITATION – CALCUL DU RESULTAT DE CLOTURE**

Dépenses 48 449.94 €	
Recettes 62 208.67 €	
Résultat de l'exercice 2014	13 758.73 €
Résultat de clôture 2013	12 775.32 €
Résultat de clôture 2014	<b>26 534.05 €</b>

**BUDGET PRIMITIF 2015**

**SECTION D'EXPLOITATION**

Dépenses 84 154.05 €	
Recettes 57 620.00 €	
Excédent reporté	26 534.05 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses 1 234 620.00 €	
Recettes 1 071 820.15 €	
Excédent constaté	162 799.85 €

**Travaux d'assainissement**

Coût prévisionnel des travaux :	1 136 333.00 € TTC
Coût prévisionnel de la maîtrise d'œuvre :	56 249.00 € TTC
Subventions	
• Conseil Général :	198 764.00 €
• Agence de l'Eau :	415 975.00 €
Emprunt :	400 000.00 €

**LOTISSEMENT COMMUNAL LE BOSSIN**

Les lots 1 -3 et 4 ont été vendus et encaissés en 2014 pour un coût HT de 127 059.27 €  
Les lots 5 et 6 sont vendus ; encaissement en 2015 pour un coût HT de 89 958.04 €  
Il reste le lot n°02 de 1 099 m2

**TAUX D'IMPOSITION 2015 ET PRODUIT FISCAL ATTENDU PAR CHAQUE TAXE**

<b>Taxes</b>	<b>Bases d'impositions</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit fiscal attendu</b>
Taxe d'habitation	863 200.00 €	11.33 %	97 801.00 €
Foncier bâti	663 900.00 €	12.81 %	85 046.00 €

Foncier non bâti	47 600.00 €	32.59 %	15 513.00 €
Cotisation foncière des entreprises	68 200.00 €	14.41 %	9 828.00 €

#### **ETAT DE LA DETTE**

Objet de la dette	Durée	Dettes en capital à l'origine €	Dettes au 01/01/2015 €	Intérêts €	Capital €	Total de l'annuité €
Réserve foncière	15 ans	152 449.02	24 732.18	1 459.20	12 011.70	13 470.90
<b>TOTAL</b>		<b>152 449.02</b>				

2/2

#### **RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE : PASSATION D'AVENANTS**

##### **Marché de maîtrise d'œuvre : avenant n°01**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le marché de maîtrise d'œuvre confié à Monsieur Alain BERGER, mandataire du groupement de l'équipe de maîtrise d'œuvre CHARNAUX, CHAPUIS STRUCTURES et GENIE TECHS situé 2, boulevard de Verdun à BELLEY (01300) pour un montant de 60 462.00 € HT.

Il précise qu'un avenant doit être passé avec la maîtrise d'œuvre pour la définition du coût prévisionnel définitif et du forfait de rémunération définitive selon l'article 11.0 du CCAP PI.

Conformément à l'article précité et suivant le dossier APS, le coût prévisionnel définitif des travaux est arrêté à la somme de 671 800.00 euros HT, valeur marché, montant que la Maîtrise d'œuvre s'engage à respecter.

Le forfait définitif de rémunération (Fd) du maître d'œuvre reste inchangé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la passation de l'avenant n°01 au marché de maîtrise confié à Monsieur Alain BERGER, mandataire du groupement de l'équipe de maîtrise d'œuvre CHARNAUX, CHAPUIS STRUCTURES et GENIE TECHS situé 2, boulevard de Verdun à BELLEY (01300),

##### **Entreprise GRITTI : avenant n°02 au lot 040 – Démolitions – maçonnerie**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'attribution du lot 040 – Démolitions – maçonnerie – à l'Entreprise GRITTI pour un montant initial total de 195 698.14 € HT réparti comme suit :

- 77 388.29 € HT part commune pour la mairie
- 118 309.85 € HT part SEMCODA pour les logements.

Rappel de l'avenant n°01 du 09.12.2014 :

- 837.81 € HT pour la commune, ramenant le montant du marché à 76 550.48 € HT
- + 826.82 € HT pour la SEMCODA, ramenant le montant du marché à 119 136.67 € HT

Il précise qu'un avenant n°02 doit être passé avec l'Entreprise GRITTI pour les raisons suivantes :

- Création d'un dallage au sol pour locaux archives, sanitaires du personnel et dégagement pour un montant de 2 612.05 € HT,
- Suppression de la prestation A-XII 02 a (ouvertures de 1.32 x 2.12 m) pour un montant de 2 640.00 € HT
- Création de deux ouvertures 1.06 x 2.12 m pour un montant de 2 390.00 € HT.

**Montant de l'avenant n°02 : 2 612.05 + 2 390.00 – 2 640.00 = 2 362.05 € HT (+ 3.09%)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la passation de l'avenant n°02 avec l'entreprise GRITTI pour un montant de 2 362.05 € HT, ramenant ainsi le montant du marché à 78 912.53 € HT,

**Entreprise GRITTI : avenant n°03 au lot 040 – Démolitions – maçonnerie**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'attribution du lot 040 – Démolitions – maçonnerie – à l'Entreprise GRITTI pour un montant initial total de 195 698.14 € HT réparti comme suit :

- 77 388.29 € HT part commune pour la mairie
- 118 309.85 € HT part SEMCODA pour les logements.

Rappel de l'avenant n°01 du 09.12.2014 :

- 837.81 € HT pour la commune, ramenant le montant du marché à 76 550.48 € HT

Rappel de l'avenant n°01 du 09.12.2014 :

+2 362.05 € HT pour la commune, ramenant le montant du marché à 78 912.53 € HT

Il précise qu'un avenant n°03 doit être passé avec l'Entreprise GRITTI pour les raisons suivantes :

- Suite à la simplification de l'aménagement de la cour extérieure Ouest, suppression des prestations des articles A-V-08, A-V-11a), A-V-12a) et A-XVIII3a) et complément du revêtement en béton désactivé pour un montant total de – 2489.30 € HT
- Traitement de la charpente sous toiture pour un montant de 941.60 € HT

**Montant de l'avenant n°03 : - 2 489.30 + 941.60 = - 1547.70 € HT (+1.96%)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la passation de l'avenant n°03 avec l'entreprise GRITTI pour un montant de – **1 547.70 € HT**, ramenant ainsi le montant du marché à **77 364.83 € HT**

**Entreprise MCP: avenant n°01 au lot 440 – Plafonds suspendus – Entreprise MCP**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'attribution du lot 440 – Plafonds suspendus – à l'Entreprise MCP pour un montant initial total de 5 975.24 € HT réparti comme suit :

- 5 040.64 € HT part commune pour la mairie
- 934.60 € HT part SEMCODA pour les logements.

3/3

Il précise qu'un avenant n°01 doit être passé avec l'Entreprise MCP pour les raisons suivantes :

- Plus value pour la fourniture et pose de joues en plaques de plâtre revêtues de vinyle blanc en remplacement de celles prévues au marché du lot 140 : plâtrerie-isolation- peinture pour un montant de 1 047.25 € HT ;
- Plus-value pour le remplacement de la laine de verre avec pare-vapeur aluminium (classement A1) suite à la demande du contrôleur technique pour un montant de 398.41 € HT.

**Montant de l'avenant n°01 : 1 047.25 + 398.41 € = 1 445.66 € HT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la passation de l'avenant n°01 avec l'entreprise MCP pour un montant de 1 445.66 € HT, ramenant ainsi le montant du marché à 6 486.30 € HT.

**Entreprise TURIGNIER : avenant n°01 au lot 090 – Menuiseries bois –**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'attribution du lot 440 – Plafonds suspendus – à l'Entreprise TURIGNIER pour un montant initial total de 66 882.65 € HT réparti comme suit :

- 19 899.85 € HT part commune pour la mairie
- 46 982.80 € HT part SEMCODA pour les logements.

Il précise qu'un avenant n°01 doit être passé avec l'Entreprise TURIGNIER pour les raisons suivantes :

- Moins value pour la suppression d'huissierie et occulus (menuiseries intérieures), articles 06-07-08 de la DPGF pour un montant de **995.00 € HT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la passation de l'avenant n°01 avec l'entreprise TURIGNIER pour un montant de – **995.00 € HT**, ramenant ainsi le montant du marché à **18 904.85 € HT**

**FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**

Le conseil municipal décide de reconduire son adhésion au Fonds de Solidarité Logement sur une base de 0.30 Euros par habitant.

**DENEIGEMENT DU HAMEAU DE CHEMILLIEU**

Des travaux de fraisage ont été réalisés par la commune d'Hotonnes pour déneiger le hameau de Chemillieu.

Coût de l'intervention : 3h56 à 80.00 = 284.80 €

Déneigement pour ouverture du chemin communal Chemillieu-Lilignod : location d'une fraise à neige avec chauffeur et accompagnateur : 6h30 d'intervention – Facture non reçue pour le moment.

Le maire donne lecture de courriers adressés aux agriculteurs de Chemillieu par l'Agence Routière et Technique Bugey Sud de Belley leur demandant d'adresser une facture correspondant aux dépenses supportées (matériel et chauffeur) basée sur le temps passé pour les indemniser de l'aide apportée lors des conditions météorologiques particulières et exceptionnelles connues de l'épisode neigeux.

#### **POSE D'UN ABRI COUVERT**

Devis de l'entreprise EIFFAGE pour reprise des enrobés, raccordement des eaux pluviales et création de socle en béton : 23 007.50 € HT

Vote à main levée : 10 voix pour et 4 abstentions

Le devis est accepté

#### **VENTE DE DEUX LOTS AU LOTISSEMENT LE BOSSIN**

Vente du lot n°05 d'une superficie de 951 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame Christophe MICHAILLE, domiciliés 2, rue du Gaz à AMBILLY – 55.00 € TTC le m<sup>2</sup>

Vente du lot n° 06 d'une superficie de 950 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame Paul MILETO domiciliés 13, hameau de la Valletière – COISE – 55.00 € TTC le m<sup>2</sup>

#### **TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Mission de coordination de sécurité : lorsque plusieurs entreprises sont appelées à intervenir dans des opérations de bâtiments ou de génie civil, la mise en place d'un coordonateur de sécurité est obligatoire.

Considérant qu'une seule entreprise est amenée à intervenir pour les travaux d'assainissement, le conseil municipal décide de ne pas prendre de coordonateur de sécurité.

#### **DEMANDE DE SCOLARISATION**

Monsieur et Madame Olivier GUILLERMIN construisent une maison d'habitation sur la commune de Champagne et sont actuellement en location sur la commune Virieu-le-Grand.

Ils sollicitent l'autorisation d'inscrire leur enfant de 7 ans à l'école de Champagne dès la rentrée scolaire 2015.

Le conseil donne son accord.

4/4

#### **DEMANDE D'INSTALLATION**

Demande d'un artisan qui souhaiterait s'installer et construire un entrepôt sur la commune de Champagne, en dessous de l'agence routière.

Actuellement, il n'existe pas de zone artisanale sur la commune.

Le conseil municipal suggère que cette entreprise dépose un certificat d'urbanisme avec une notice explicative de projet.

Prix de vente au m<sup>2</sup> : 5.00 €

#### **LAVOIR DE CHARRON**

Monsieur Philippe BARRAL sollicite l'autorisation de faire installer un embout sur l'arrivée d'eau au lavoir de Charron afin de remplir les tonnes à eau pour l'abreuvement du bétail.

Le conseil donne son accord.

#### **BISTROT DU VALROMEY**

L'association Bistrot du Valromey organise les 23,24 et 25 mai une exposition de jouets anciens sur le monde rural et agricole et souhaite installer un manège adapté aux enfants de 2 à 8 ans sur la place handicapés, devant la maison de pays.

Afin de préserver la sécurité des enfants, l'association sollicite l'autorisation d'utiliser les lieux et la mise à disposition de barrières.

Le conseil municipal donne son accord et précise qu'un arrêté municipal interdisant le stationnement sera établi.

#### **WC PUBLICS**

La Communauté de Communes du Valromey serait intéressée pour récupérer l'emplacement des WC publics pour réaliser

un aménagement.

Le maire rappelle que la commune de Champagne a dû régler la somme de 6 697.60 € TTC en 2011 pour l'étanchéité des escaliers.

Le conseil donne son accord sous réserve que la CCV rembourse cette somme à la commune.

#### **ESTIMATION BATIMENT MAIRIE**

Monsieur VINETTE de l'Office Notarial de Belley estimera le bâtiment mairie le 9 avril à 14h.

Monsieur Bernard GIESTE sera présent.

#### **SIVOM DU BAS-BUGEY**

A la demande de plusieurs délégués communautaires élus au SIVOM du BAS-BUGEY, un power point a été adressé en mairie quant à l'étude de faisabilité de la collecte des ordures ménagères en Points d'Apports Volontaires présenté lors de l'assemblée générale du SIVOM du 31 mars 2015.

Ce mail sera transféré à chaque conseiller municipal.

#### **SOIREE JEUX**

La soirée Jeux proposée par Ain'Terlude est annulée.

La prochaine séance du conseil est fixée au lundi 4 mai 2015 à 20h.